

SÉMINAIRE DROIT DE LA FAMILLE

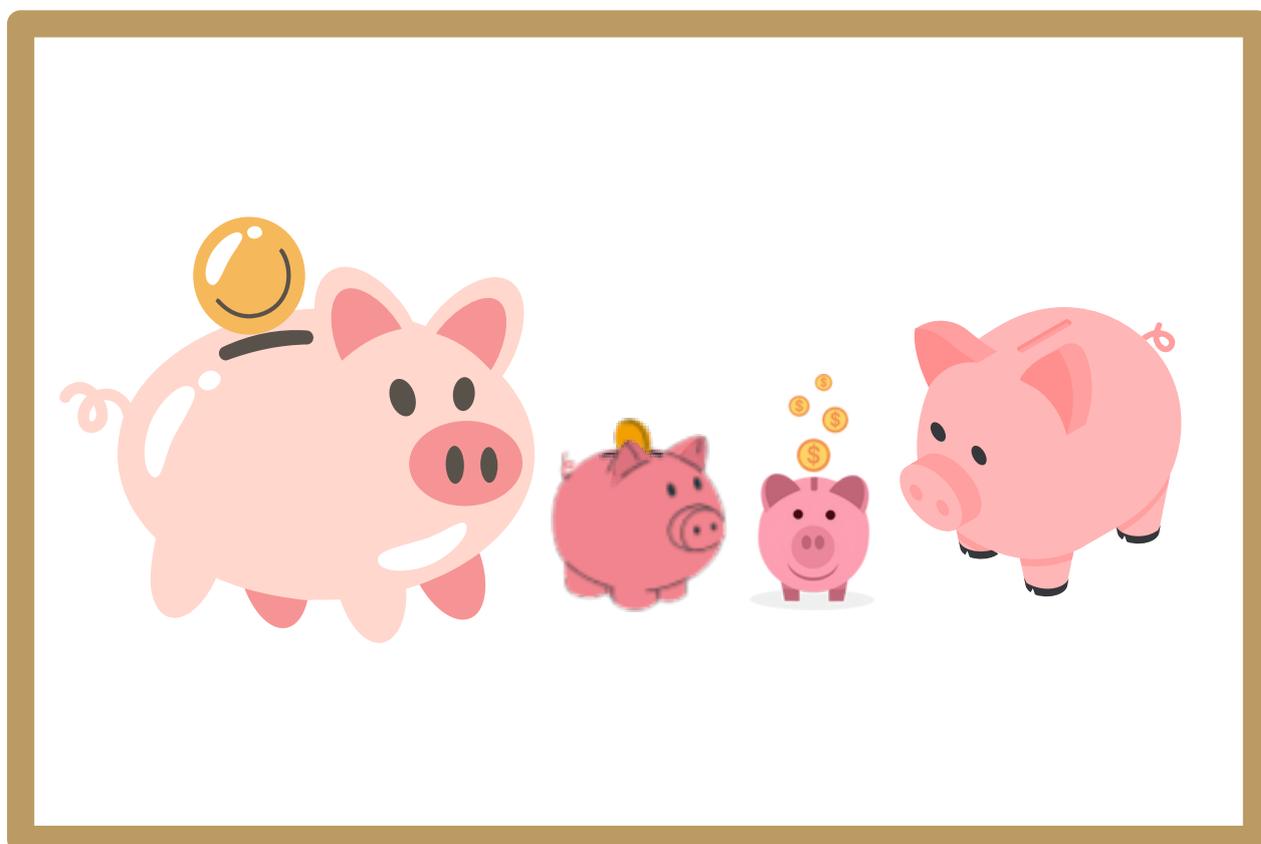
*Le rendez-vous
des spécialistes*

27 & 28 août 2024

*D'amour et d'eau
fraiche !*

*Droit et fiscalité des
obligations alimentaires et
des successions*

À l'École du Centre Ouest des Avocats -Poitiers



PROGRAMME OFFICIEL

ECOIA

ÉCOLE DU CENTRE OUEST DES AVOCATS

Avant-propos

Pour sa troisième édition, le séminaire du droit de la famille de l'ECOIA vous propose deux thèmes, d'une part les obligations alimentaires, sous toutes ses formes, tant en droit interne qu'en droit européen et international et d'autre part les successions et l'assurance-vie.

Chaque thème sera également examiné sous l'angle de leur fiscalité.

Chacun des ateliers sera, comme pour la précédente édition, animé par des praticiens expérimentés (avocats, universitaires) pour une analyse complète, riche et transversale des différents sujets abordés mais aussi répondre aux questions pratiques de votre activité quotidienne dans un cadre agréable et convivial propice à la discussion et aux échanges.

Programme du mardi 27 août 2024

8h30 Accueil des participants

9h00-13h00

“Les obligations alimentaires en droit interne”

Madame Catherine MARIE, Professeure émérite en droit privé et sciences criminelles de la Rochelle Université

“Les obligations alimentaires en droit international”

Maître Morghân PELTIER, avocate au Barreau de Paris

13h00-14h30 Pause déjeuner (compris dans le tarif)

14h30-17h00

“La fiscalité des obligations alimentaires et des successions”

Maître Laurent AIDE, Avocat au Barreau de Poitiers, spécialiste en droit fiscal

Programme du mercredi 28 août 2024

8h30 Accueil des participants

9h00-12h00

Ouverture d'un dossier de succession: les réflexes à avoir

Maître Morghân PELTIER, avocate au Barreau de Paris

Maître Jennifer TERVIL, avocate au Barreau de Paris

12h00-13h30 Pause déjeuner (compris dans le tarif)

13h30-16h30

Assurance vie: cas pratiques

Maître Morghân PELTIER, avocate au Barreau de Paris

Maître Jennifer TERVIL, avocate au Barreau de Paris

Informations pratiques

Vous pouvez vous inscrire facilement depuis notre site avocats-ecoa.fr.



Tarif et prise en charge

Faites financer votre formation ! Bénéficiez d'une prise en charge à titre individuel par le FIF- PL ou utilisez le crédit d'impôt :

Tarif du séminaire* 14h formation continue	Crédit d'impôt**	Reste à charge après crédit d'impôt
395 € (déjeuners compris)	163,10 €	231,90 €

*Formation hors abonnement uniquement

**Tarif horaire du SMIC au 1er janvier 2024 : 11.65 € brut - Plus d'infos sur notre site www.avocats-ecoa.fr

Localisation du séminaire

Adresse : ECOA - 2, Bis Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny à Poitiers



2, Bis Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny 86000 POITIERS

05.49.88.88.24

formation.continue@avocats-ecoa.fr

www.avocats-ecoa.fr